



République française
TARN

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 5 mars 2026

Date de la convocation: 23/02/2026

**Membres en
exercice : 26**

*cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,*

Présents : 21

Votants : 21

Présents : Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, François JONGBLOET, Christian MALET, Bernard TRESSOLS, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Joël SOUYRI, Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Michel BONNET, Régine MOULIADE, Pierre PAILLAS, Christiane SOULIE, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Pierre SCHULTEISS, Jérôme SOULIE, Thierry MOULIS

Représentés :

Excusés : Jean-Marc ESCOUTES suppléé par Jérôme SOULIE, Denis MARTY, Aline REDO, Rolande AZAM, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Christian BOHERE suppléé par Thierry MOULIS

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Philippe VERGNE

DEL10_05 03 2026- Objet : Affectation du résultat et RAR 2025

M. le Président donne connaissance de l'état des restes à réaliser 2025 en Investissement :

- en dépenses : **5 000.00 €**
- en recettes : **71 603.00 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*Le président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

DEL10_05 03 2026 -1

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

. Affectation au besoin de financement de la section d'investissement (1068) : **59 130.51 €**

. Report total du résultat dans la section de fonctionnement R002 : **435 971.99 €**

. Report total du résultat dans la section d'investissement R001 : **197 516.66 €**

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré en séance, le jeudi 5 mars 2026.

La séance est levée à 20h50.

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président
Christian PUECH

Le Secrétaire
Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09/03/2026
et publié ou notifié
le 10/03/2026

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

DEL10_05 03 2026 - 2